

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION																					
N° SIRET	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																				

4	D É T E R M I N A T I O N	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)		CA					
		35	Plus-values à court terme 16		CB					
		36	Divers à réintégrer 17		CC					
		37	Bénéfice Sté civile de moyens 18		CD					
		38	TOTAL (lignes 34 à 37)		CE					
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)		CF					
		40	Frais d'établissement 19		CG					
		41	Dotation aux amortissements 20		CH					
		42	Moins-values à court terme		CK					
		43	D U	21	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX	CL
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes »	CO	
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	
		44			Déficit Sté civile de moyens 18		CM			
45			TOTAL (lignes 39 à 44)		CN					
46			Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)		CP					
47			Déficit (ligne 45 – ligne 38)		CR					

5		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :		CX
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :		CY
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :		CZ
6		Contribution économique territoriale 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :		AU

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12
 (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

8 Montant des crédits ou réduction d'impôt 22									
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	GH		Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	GI		Crédit d'impôt Famille	GJ		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	GK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	GL		Crédit d'impôt « Métiers d'art »	GM		
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	GN		Réduction d'impôt « Dépenses mécénat »	GO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	GP		

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION													
N° SIRET	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> </tr> </table>												

4		34 Excédent (ligne 7 – ligne 33)		CA		
		35 Plus-values à court terme 16		CB		
		36 Divers à réintégrer 17		CC		
		37 Bénéfice Sté civile de moyens 18		CD		
		38 TOTAL (lignes 34 à 37)		CE		
		39 Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)		CF		
		40 Frais d'établissement 19		CG		
		41 Dotation aux amortissements 20		CH		
		42 Moins-values à court terme		CK		
		43 Divers à déduire			CL	
		21 dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS			AX
		dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW			CT
		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU			CO
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI			CQ
	44 Déficit Sté civile de moyens 18		CM			
	45 TOTAL (lignes 39 à 44)		CN			
	46 Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)		CP			
	47 Déficit (ligne 45 – ligne 38)		CR			

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ

6	Contribution économique territoriale 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU
----------	--	--	----

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12
 (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

8 Montant des crédits ou réduction d'impôt 22									
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	GH		Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	GI		Crédit d'impôt Famille	GJ		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	GK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	GL		Crédit d'impôt « Métiers d'art »	GM		
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	GN		Réduction d'impôt « Dépenses mécénat »	GO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	GP		

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	
N° SIRET	<input style="width: 100%;" type="text"/>

4	DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)		CA					
		35	Plus-values à court terme 16		CB					
		36	Divers à réintégrer 17		CC					
		37	Bénéfice Sté civile de moyens 18		CD					
		38	TOTAL (lignes 34 à 37)		CE					
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)		CF					
		40	Frais d'établissement 19		CG					
		41	Dotation aux amortissements 20		CH					
		42	Moins-values à court terme		CK					
		43	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX		CL
		dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT			
		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »		CU		dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes »	CO			
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »		CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Sté civile de moyens 18		CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)		CN					
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)		CP					
47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)		CR							

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :		CX
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :		CY
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :		CZ

6	Contribution économique territoriale ²³	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :		AU
----------	---	--	--	----

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹²

(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

8 Montant des crédits ou réduction d'impôt ²²									
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	GH		Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	GI		Crédit d'impôt Famille	GJ		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	GK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	GL		Crédit d'impôt « Métiers d'art »	GM		
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	GN		Réduction d'impôt « Dépenses mécénat »	GO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	GP		